



Faire respecter cette loi

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 9 janvier 2007

Pouvez-vous m'indiquer comment puis-je faire respecter cette loi anti-tabac sur mon lieu de travail ? je suis la seule à ne pas fumer. Tout le monde fume, se balade dans les couloirs la clope au bec. et pour couronner le tout, c'est un cabinet d'avocat, je sais que j'ai des recours mais pourriez vous me faciliter la tâche en m'indiquant comment dois-je procéder ? De plus, je suis une ancienne fumeuse (j'ai arrêté en octobre 2002) et la cigarette m'est devenue insupportable. ils fument même dans la toute petite cuisine ; je me vois donc contrainte de déjeuner dans mon bureau. Aidez-moi merci

Réponse :

- Quelque soit la solution à laquelle vous ayez recours, si vous êtes la seule non-fumeuse, tout le monde saura que cela vient de vous. Nous vous suggérons donc de faire appel à notre service de **mise en demeure** en précisant que vous souhaitez que la demande soit faite en votre nom